

sujet même considéré dans les conditions de son existence et dans l'exercice de ses facultés (Ax. 3) ; idée ou rapport, puisqu'elles résultent de la communion du sujet avec la nature et les autres êtres. (Déf. 1 et 2.)

Par les mêmes motifs, les mœurs expliquent le sujet (Ax. 6) : elles rendent raison de son organisme, de ses facultés, de ses passions, de ses vertus et de ses vices, de ses joies et de ses tristesses, de ses corruptions et de ses amendements ; elles donnent le premier et le dernier mot de l'être. Qui ne connaîtrait pas les mœurs de l'homme, eût-il d'ailleurs la plus parfaite connaissance de son organisme, ne saurait rien de l'homme.

Ce n'est pas tout. Le sujet, en tant qu'être moral, se sait et se sent ; il a l'instinct, l'intuition, la connaissance de sa loi ; il l'affirme, il la veut, il y adhère avec amour ; il a la certitude intime que par elle et par elle seule il peut être heureux, et il tend de toute l'énergie de sa volonté à la réaliser, en y soumettant tout ce qui l'environne. (Déf. 3, Ax. 4).

Appliquant ces principes à l'homme qui vit en société, je conclus :

La condition sociale ne peut pas être pour l'individu une diminution de sa dignité, elle ne peut en être qu'une augmentation. Il faut donc que la Justice, nom par lequel nous désignons surtout cette partie de la morale qui caractérise le sujet en société, pour devenir efficace, soit plus qu'une *idée*, il faut qu'elle soit en même temps une RÉALITÉ. Il faut, disons-nous, qu'elle agisse non-seulement comme notion de l'entendement, rapport économique, formule d'ordre, mais encore comme puissance de l'âme, forme de la volonté, énergie intérieure, instinct social, analogue, chez l'homme, à cet instinct communiste que nous avons remarqué chez l'abeille. Car il y a lieu de penser que, si la Justice est demeurée jusqu'à ce jour impuissante, c'est que, comme faculté, force motrice, nous l'avons entièrement

méconnue, que sa culture a été négligée, qu'elle n'a pas marché dans son développement du même pas que l'intelligence, enfin que nous l'avons prise pour une fantaisie de notre imagination, ou l'impression mystérieuse d'une volonté étrangère. Il faut donc, encore une fois, que cette Justice, nous la sentions en nous, par la conscience, comme un amour, une volupté, une joie, une colère ; que nous soyons assurés de son excellence autant au point de vue de notre félicité personnelle qu'à celui de la conservation sociale ; que, par ce zèle sacré de la Justice, et par ses défaillances, s'expliquent tous les faits de notre vie collective, ses établissements, ses utopies, ses perturbations, ses corruptions ; qu'elle nous apparaisse, enfin, comme le principe, le moyen et la fin, l'explication et la sanction de notre destinée.

En deux mots une FORCE de Justice, et non pas simplement une *notion* de Justice ; force qui, en augmentant pour l'individu la dignité, la sécurité et la félicité, assure en même temps l'ordre social contre les incursions de l'égoïsme : voilà ce que cherche la philosophie, et hors de quoi point de société.

Cette force de Justice existe-t-elle ? A-t-elle son siège quelque part dans l'homme ou hors de l'homme ? Ici se divisent de nouveau les opinions.

CHAPITRE IV.

Réalisme de la Justice. — La transcendance et l'immanence.

XV. — De ce qui précède résulte déjà un point essentiel, que nous pouvons regarder comme acquis, savoir :

Que pour régler les rapports des individus entre eux, les faire vivre ensemble et l'un par l'autre, et créer ainsi la société, un principe, une puissance, une entité, quelque

chose comme ce que nous appelons la Justice, ayant sa réalité propre, son siège quelque part, d'où il détermine les volontés et leur impose ses règlements, est nécessaire.

Quelle est cette puissance? Où la saisir? Comment la définir? Là est maintenant la question.

On a prétendu que la Justice n'était qu'un rapport d'équilibre, conçu par l'entendement, mais librement admis par la volonté, comme toute autre spéculation de l'esprit, en raison de l'utilité qu'elle y trouve; qu'ainsi la Justice, ramenée à sa formule, se réduisant à une mesure de précaution et d'assurance, à un acte du bon plaisir, voire même de la sympathie, mais toujours en vue de l'amour de soi, n'est, hors de là, qu'une imagination, rien.

Mais, sans compter que cette opinion est démentie par le sentiment universel qui reconnaît et affirme dans la Justice autre chose qu'un calcul de probabilités et une mesure de garantie, on peut observer, d'abord, que dans ce système, qui n'est autre que celui du doute moral, la société est impossible: nous l'éprouvons aujourd'hui, comme les Grecs et les Romains l'éprouvèrent; — en second lieu, qu'en l'absence d'une force de Justice, prépondérante dans les âmes, la violence et la fraude redeviennent la seule loi, la liberté, malgré toutes les polices et les combinaisons de l'assurance, est détruite, l'humanité devient une fiction, ce qui fait tomber la critique.

Je reviens donc à mon propos, et je dis:

Quelle que soit la Justice et de quelque nom qu'on l'appelle, la nécessité d'un principe qui agisse sur la volonté comme une force, et la détermine dans le sens du droit ou de la réciprocité des intérêts, indépendamment de toute considération d'égoïsme, cette nécessité est incontestable. La société ne peut pas dépendre des calculs et des convenances de l'égoïsme; les actes de l'humanité tout entière, dans ses ascensions et dans ses rétrogradations, en témoignent.

Ce principe, cette force, il s'agit d'en constater l'existence, d'en analyser la nature, d'en donner la formule. Constater la réalité de la Justice et la définir, en indiquer les applications générales, c'est aujourd'hui toute l'éthique: la philosophie morale, jusqu'à plus ample manifestation de la conscience, ne saurait aller au delà.

Or, il y a deux manières de concevoir la réalité de la Justice:

Ou comme une pression du dehors exercée sur le moi;

Ou bien comme une faculté du moi qui, sans sortir de son for intérieur, sentirait sa dignité en la personne du prochain avec la même vivacité qu'il la sent en sa propre personne, et se trouverait ainsi, tout en conservant son individualité, identique et adéquat à l'être collectif même.

Dans le premier cas, la Justice est extérieure et supérieure à l'individu, soit qu'elle réside dans la collectivité sociale, considérée comme être *sui generis*, dont la dignité prime celle de tous les membres qui la composent, ce qui rentre dans la théorie communiste déjà évincée; soit qu'on place la Justice plus haut encore, dans l'être transcendant et absolu qui anime, inspire la société, et qu'on nomme DIEU.

Dans le second cas, la Justice est intime à l'individu, homogène à sa dignité, égale à cette même dignité multipliée par la somme des rapports que suppose la vie sociale.

Donnons une idée des deux systèmes.

XVI. — *Système de la Révélation.* Le premier de ces systèmes et le plus ancien en date, celui qui rallie encore la masse des populations du globe, bien qu'il perde chaque jour du terrain chez les nations civilisées, est le système de la TRANSCENDANCE, vulgairement de la *Révélation*. Toutes les religions et quasi-religions ont pour objet de l'inculquer; le Christianisme en est, depuis Constantin, le principal organe. Aux théologiens ou théodicéens il faut joindre

la multitude des réformateurs qui, tout en se séparant de l'Église et du théisme lui-même, restent fidèles au principe de subordination externe, mettant à la place de Dieu la Société, l'Humanité, ou toute autre Souveraineté, plus ou moins visible et respectable.

Suivant la doctrine généralement suivie, dont les théories dissidentes ne sont du reste que des mutilations, le principe moral, formateur de la conscience, puissance plastique qui lui donne la vertu et la dignité, est d'origine supérieure à l'homme, sur qui il agit comme une influence d'en haut, gratuite et mystérieuse.

La Justice, d'après cette genèse, est donc surnaturelle et surhumaine; elle a pour sujet véritable Dieu, qui la communique et l'insuffle à l'âme faite à son image, c'est-à-dire de même substance que lui, capable par conséquent de recevoir les modes de son divin auteur.

De quelle manière, suivant les transcendentalistes, a lieu cette communication, c'est une question sur laquelle ils se divisent, comme il arrive pour toutes les choses qui dépassent l'expérience. Suivant que l'écrivain s'attache plus ou moins étroitement à l'idée mystique prise pour point de départ, ou qu'il se laisse aller aux suggestions de l'empirisme, sa doctrine peut varier du catholicisme au panthéisme, du catéchisme du concile de Trente à l'Éthique de Spinoza.

Mais comme en pareille matière un système doit être étudié dans l'intégralité de son développement historique, non dans des fragmentations arbitraires, et comme nous aurons occasion de nous convaincre que les restrictions proposées par les modérés du transcendentalisme sont de manifestes inconséquences, effet de la pudeur philosophique, je m'attacherai surtout au système catholique, le plus complet de tous et le plus logique.

Il suffit donc de savoir, d'après la théologie orthodoxe :
Que l'âme humaine, vide et ténébreuse, sans autre mo-

ralité que celle de l'égoïsme, est incapable par elle-même de s'élever à la loi qui régit la société, et d'y conformer ses actes; que seulement elle possède une certaine aptitude à recevoir la lumière, dont la transfusion est opérée en elle par le Révéléateur divin, autrement dit le Verbe;

Que cet état d'obscurité invincible, qui pourtant, assure-t-on, aurait pu ne pas être, est l'effet d'une corruption diabolique, arrivée à l'âme aux premiers jours de la création, corruption qui l'a fait déchoir au rang des brutes, et dont elle ne peut être sur cette terre radicalement guérie;

Que la révélation de la loi a eu lieu une première fois en Adam, puis successivement en Noé, Abraham, Moïse, les prophètes et Jésus-Christ, lequel, par son Église, en a organisé à perpétuité la propagation parmi les hommes;

Qu'ainsi la Justice, chose essentiellement divine, hyperphysique, ultra-rationnelle, au-dessus de toute observation et conclusion de l'esprit, ce qu'exprime le mot de *transcendance* qui caractérise le système, ne peut, quant à sa détermination, avoir rien de commun avec les autres branches du savoir, qui tous relèvent *ex æquo* de l'entendement et de l'expérience; — quant à la pratique, que l'homme est du tout incapable par nature d'aucune obéissance, vertu ou sacrifice; qu'il y répugne essentiellement, d'autant qu'il ne saurait y trouver, en lui-même et sur cette terre, aucune compensation;

Que tout ce que l'homme a à faire en conséquence est de suivre l'impulsion de la grâce, qui d'ailleurs ne lui manque jamais, et d'obéir à la loi, telle quelle, qui lui est proposée de la part de Dieu par l'Église, auquel cas il sera sauvé; sinon, et dans le cas où il résisterait à l'ordre divin et se montrerait réfractaire, il sera puni;

Mais qu'il ne saurait être sérieusement question de philosopher sur les décrets du ciel comme il est permis de le faire sur les phénomènes de la nature, de pénétrer les mo-

tifs d'en haut, bien moins encore de prétendre y ajouter ou en retrancher, puisque ce serait aspirer à refaire l'œuvre de Dieu et à voir de plus loin que sa providence, ce qui, sans impiété, ne se peut admettre.

En résultat, d'après cette théologie, le principe de la Justice est en Dieu, qui en est à la fois le sujet et le révélateur; la puissance de réalisation, encore en Dieu; la sanction, toujours en Dieu.

En sorte que, sans la manifestation divine, l'humanité après sa chute ne serait pas sortie de la condition des bêtes, et que le premier fruit de la religion est cette raison philosophique elle-même, qui la méconnaît et l'outrage.

XVII. — A l'appui de ce résumé, je me bornerai à citer les passages suivants du *Dictionnaire* de Bergier, édition de 1843, revue, augmentée et annotée par messeigneurs Doney, évêque de Montauban, et Thomas Gousset, archevêque de Reims :

« Selon les théologiens, la *Loi* est la volonté de Dieu intimée aux créatures intelligentes, par laquelle il leur impose une obligation, c'est-à-dire les met dans la nécessité de faire ou d'éviter telle action, sinon d'être punies.

« Ainsi, selon cette définition, sans la notion d'un Dieu et d'une providence, il n'y a point de loi et d'obligation morale proprement dite.

« C'est par analogie que nous appelons *lois* les volontés des hommes qui ont l'autorité de nous récompenser et de nous punir; mais si cette autorité ne venait pas de Dieu, elle serait nulle et illégitime. »

Jean-Jacques Rousseau, Kant, Spinoza lui-même, MM. Cousin, Jean Reynaud, Jules Simon, Pierre Leroux, tous les éclectiques, les spiritualistes, les socialistes, les panthéistes, jusqu'à Auguste Comte, qui en niant Dieu se raccroche au grand Être humanitaire, ne parlent pas autrement.

Bergier accorde bien que notre raison peut aller jusqu'à

découvrir l'utilité de la loi, mais il nie qu'elle puisse nous en faire un DEVOIR, en quoi il est suivi par la masse des philosophes :

« La raison ou la faculté de raisonner peut nous indiquer ce qu'il nous est avantageux de faire ou d'éviter, mais elle ne nous impose aucune nécessité de faire ce qu'elle nous dicte; elle peut nous *intimer* la loi, mais elle n'a point par elle-même force de loi. Si Dieu ne nous avait point ordonné de la suivre, nous pourrions y résister sans être coupables. Le flambeau qui nous guide, et la loi qui nous oblige, ne sont pas la même chose. »

Mgr Gousset, dans les notes qu'il a jointes au *Dictionnaire*, développe ainsi l'idée de Bergier :

« Aucune raison purement philosophique ne peut établir la distinction du bien et du mal. Le philosophe qui a le bonheur d'avoir des idées justes et précises sur une question si importante reste néanmoins impuissant pour convaincre d'erreur, par sa propre raison, le philosophe qui a des idées contraires. »

Et plus bas :

« On peut demander si naturellement et d'elle-même la conscience a la notion du bien et du mal. Les observations que nous avons faites sur les articles *Certitude, Évidence, Foi, Langage, Raison, Révélation, Vérité*, démontrent que cette notion est, comme toutes les autres, transmise à l'homme par la tradition, et qu'il ne peut la trouver que dans la société. Or, la société elle-même a reçu de Dieu les notions qu'elle dépose dans la conscience de chaque homme : c'est Dieu qui les lui a enseignées. Donc, encore une fois, c'est Dieu qui est le premier auteur de ces notions, et c'est sur Dieu que repose leur démonstration philosophique.

« Donc la science morale doit être nécessairement attachée à l'idée de Dieu, c'est-à-dire à la Révélation... »

Et comme pour justifier l'observation de Mgr Gousset, nous voyons les philosophes, ceux du moins qui admettent une morale supérieure à l'égoïsme, J.-J. Rousseau, Kant, V. Cousin, J. Simon, J. Reynaud, J. Oudot, rattacher à Dieu et à une révélation, historique ou psychique, les lois de la morale.

Quant aux philosophes qui nient toute espèce de révélation ou n'en tiennent aucun compte, tels que Saint-Lambert, d'Holbach, Bentham, Hobbes, Hegel et les panthéistes modernes, ils retombent, sous le nom de *Loi naturelle*, qui dans le communisme et le despotisme, qui dans l'égoïsme, l'utilitarisme, l'organicisme et le fatalisme, c'est-à-dire qu'ils nient, avec la liberté, la Justice.

Là donc est l'essence de la Religion. Elle existe, elle est donnée, non pas, comme le disaient les anciens incrédules, dans l'intention et avec la volonté préméditée d'asservir l'espèce humaine, bien qu'elle ait eu ce résultat, mais pour fournir une raison, une autorité et une base à la Justice, sans laquelle la société ne peut subsister.

On conçoit d'après cela combien il est misérable de disputer, comme le font les protestants, sur la légitimité de l'Église romaine, sur la certitude de sa tradition et l'authenticité de son enseignement, sur la vérité de son dogme, la pureté de sa discipline, les variations de son histoire, les incertitudes de son exégèse; — ou bien, à l'exemple des déistes, sur la vérité des prophéties et des miracles, la mission de Moïse, la qualité du Messie, etc. C'est faire comme les pharisiens de l'Évangile, à qui le Christ reprochait de gober un chameau et de faire la grimace pour une mouche.

On conçoit également ce qu'il y a d'irrationnel, d'hypocrite, dans une société qui se proclame religieuse, à prétendre séparer le spirituel et le temporel, et mettre l'Église hors du gouvernement. C'est comme si, après avoir donné des béquilles à un estropié, on l'obligeait à les porter sur le dos.

XVIII. — Ces principes établis, la théologie explique ainsi le mouvement de l'histoire.

Ce mouvement, que les uns prennent pour un progrès, tandis que les autres n'y voient qu'une agitation irration-

nelle et stérile, n'est autre chose, assurent les inspirés, que l'effet de la lutte qui s'établit tout d'abord entre la nature égoïste et récalcitrante de l'homme et l'action aiguillonnante et de plus en plus victorieuse de la loi, expression révélée de la société. Tel est le fond de la philosophie de Bossuet, dans son Discours sur l'Histoire universelle. C'est pourquoi l'Église a pris le nom de *militante* : son ennemi est l'ange de ténèbres, personnification du mal, auteur principal de notre abaissement, et qui, malgré tous les exorcismes, malgré le sang d'un Dieu versé pour les péchés du monde, continue de posséder la majorité des âmes.

Mais de supposer qu'à l'instar du progrès qui se manifeste dans les sciences et l'industrie, et qui est l'effet de notre science accumulée, il y en ait un semblable dans la Justice, indépendamment de l'action efficace de la Grâce, c'est une proposition contre laquelle la théologie proteste de toutes ses forces, qu'elle déclare destructive de la religion, et, par suite, de toute morale, de toute société.

Et il faut le dire, non seulement l'immoralité contemporaine semble donner raison à la théologie, mais sur ce point encore la philosophie déiste pense au fond comme l'Église. Elle croit et enseigne que la société est, comme le corps humain, sujette à corruption et décadence; que de temps à autre elle a besoin de retremper ses mœurs; que cette régénération morale ne peut s'accomplir qu'à une condition, la rénovation du dogme. Qu'est-ce que le dogme? La parole intérieure, divine et providentielle, qui éclate aux époques fatidiques pour la régénération des sociétés. C'est pour cela que nous voyons aujourd'hui de hautes intelligences, des âmes généreuses, convaincues que la corruption est à son comble, que le christianisme est usé comme autrefois le paganisme, et que le temps est proche, adresser leur requête à la Divinité, implorer avec larmes et componction une manifestation du dogme. L'auteur de la *France mystique* a compté plus de trente de ces con-